# PROJET DE PLPDMA

# Compte rendu de la consultation publique

## Contexte et objectifs de la consultation

En application de l'article L. 123-19-21 du Code de l'environnement, le projet de PLPDMA de la Communauté de communes Mirecourt Dompaire a été soumis à la participation du public.

Ce programme définit les orientations clés de la collectivité pour la période 2026 - 2031 afin de réduire la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15% par habitant d'ici 2031.

Le projet de PLPDMA 2026-2031 a été mis à la disposition du public, pour avis, du 19 octobre au 10 novembre 2026 inclus.

## La communication :

Le projet de PLPDMA, un avis de mise à disposition du public (annexe 1) et une note d'explication (annexe 2) a été envoyé à toutes les mairies du territoire qui ont été invités à relayer l'information afin de mobiliser les usagers.



Service OM
SERVICEOM@ccmirecourtdompaire.fr

Répondre | Transférer | Archiver | Indésirable | Supprimer | Autres

Pour mairesregieom@ccmirecourtdompaire.fr

15/10/2026, 14:17

Transmission des documents relatifs à la consultation du public – PLPDMA 2026-2031

Mesdames, Messieurs les Maires,

Dans le cadre de la mise en consultation du public du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2026-2031**, vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- L'avis de mise en consultation du public ;
- La note de présentation du programme ;
- Le projet de PLPDMA 2026-2031.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer l'information auprès de vos administrés, notamment par le biais de vos supports de communication habituels, afin de permettre au public d'être informé de cette consultation.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et votre participation à cette démarche.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Service Ordures Ménagères et déchèterie

241 Avenue Henri Parisot 88500 Mirecourt

03.29.37.81.67

serviceom@ccmirecourtdompaire.fr

Un article a également été publié sur le site internet de la collectivité.




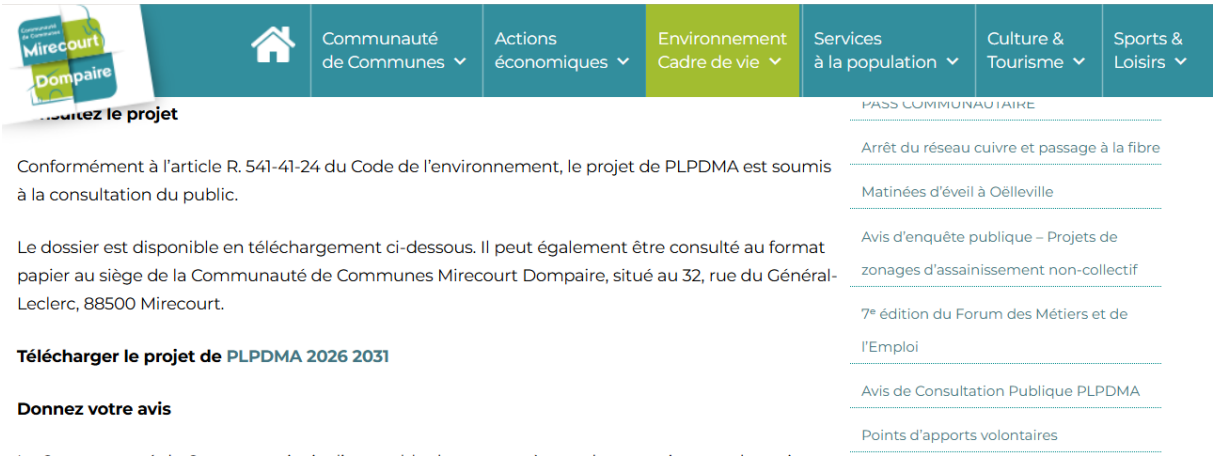


**…ultez le projet**

Conformément à l'article R. 541-41-24 du Code de l'environnement, le projet de PLPDMA est soumis à la consultation du public.

Le dossier est disponible en téléchargement ci-dessous. Il peut également être consulté au format papier au siège de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire, situé au 32, rue du Général-Leclerc, 88500 Mirecourt.

**Télécharger le projet de PLPDMA 2026 2031**

**Donnez votre avis**

La Communauté de Communes invite l'ensemble des usagers à prendre connaissance du projet et à transmettre leurs observations par l'un des moyens suivants :

**Sur le registre de consultation du public**, disponible au siège de la Communauté de Communes
**Par courrier postal**, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire – Service Ordures Ménagères et Déchèterie
241, avenue Henri-Parisot
88500 Mirecourt

Mention à préciser : « Consultation publique – PLPDMA 2026-2031 » ;

**Par courriel** : serviceomccpm@ccmirecourtdompaire.fr.

Enfin, le projet de PLPDMA et le registre de consultation étaient à la disposition des usagers au siège de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire pendant toute la durée de la consultation.

**Synthèse des avis reçus :**

À l'issue de la période de consultation du public, aucun avis ni aucune observation n'ont été recueillis.

**Conclusion et prochaines étapes :**

A la suite de cette synthèse le programme sera soumis pour adoption définitive au Conseil Communautaire du 01 décembre 2026.

Pour la Présidente, le Vice-président,

Stéphane BISCH.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT DOMPAIRE